

## **Ces études, nous en payons le prix**

### **Rappel d'une réalité encore trop souvent oubliée par la classe politique**

Le 12 novembre 2020 sur BFM TV, Jean-Luc Mélenchon souhaitait : "que ceux qui étudient et bénéficient d'un revenu, s'engagent ensuite à l'égard de la collectivité" en donnant 10 ans supplémentaires de sa vie à l'exercice de la médecine dans une zone médicale sous-dotée.

La problématique des déserts médicaux est injustement portée, une nouvelle fois, sur les étudiants et les internes en médecine, population déjà lourdement touchée par des conditions de travail inacceptables dans la trahison perpétuelle de la Loi française. C'est également la méconnaissance de la part de Monsieur Mélenchon du contrat d'engagement de service public (CESP) qui propose déjà aux étudiants en médecine une allocation mensuelle de 1200 euros dès la deuxième année de médecine, s'engageant en contrepartie à travailler un certain nombre d'années (égal à celui durant lequel ils auront perçu l'allocation) dans une zone médicale sous dense.

Au-delà de l'avalanche de réactions oscillant entre consternation et indignation suite à cette déclaration, nous souhaitons à travers quelques chiffres, rappeler une réalité encore trop souvent oubliée par la classe politique.

**Un étudiant en médecine coûte entre 8 000 et 10 000 euros par an à la société pendant ses 4 premières années. En élément de comparaison, un lycéen coûte 11 500 euros/an... (1)**

Par ailleurs, les coûts des études médicales, à l'entière charge de l'étudiant et de sa famille, restent très élevés, calculés à titre d'exemple à 3471 euros les dépenses de rentrée spécifiques aux étudiants de quatrième année en 2019, ajoutés à cela les coûts des référentiels neufs, soit 1329 euros. (2)

Avec un salaire horaire brut de 2.6 euros pour un étudiant en quatrième année de médecine ou avec une moyenne de 52.2 heures travaillées hebdomadaire pouvant aller jusqu'à 70 heures pour un interne en médecine (3) payé à la moitié du SMIC horaire, il faut comprendre que l'étudiant en médecine ne coûte rien à l'Etat dès lors qu'il travaille à l'hôpital (4). Au contraire, **il est très rentable.**

**À la fin de son cursus, l'État a fait un bénéfice entre 80 000 et 120 000 euros par futur médecin formé.(5)**

La solution serait donc d'imposer 10 ans de plus aux médecins en formation après la fin de leur cursus déjà si long ? Serait-ce la solution à la problématique de la démographie médicale qui n'est que le résultat de choix politiques et économiques malavisés et court-termistes pérennisés sur ces dernières décennies ? **NON.**

Nous avons condamné avec fermeté ces propositions catastrophiques pour notre système de santé et suite à notre réaction sur le sujet, nous avons été contacté par Mme Caroline Fiat, aide soignante et députée La France Insoumise afin d'échanger sur nos attentes.

## **Ces études, nous en payons le prix**

### **Entretien constructif avec Mme Caroline Fiat, députée de La France Insoumise**

L'ISNI a été reçue ce lundi 16 novembre 2020 par Mme la Députée Caroline Fiat suite à la réponse publique faite par le biais des réseaux sociaux à Jean-Luc Mélenchon.

Nous avons déclaré à Mme la Députée que bien au-delà de l'aspect médical, ces zones sous dotées sont surtout abandonnées depuis longtemps par l'Etat et les services publics. Les conditions de vie proposées par ces territoires délaissés par les gouvernements successifs, ne permettent pas, à ce jour, d'offrir aux jeunes médecins une vie épanouie pour eux et leurs proches. Nous avons également rappelé qu'en l'état actuel, les moyens de coercition seraient donc contre-productifs et dangereux.

Enfin, nous avons évoqué les problématiques persistantes des internes en médecine, en particulier :

- Le non-respect du temps de travail avec 60 heures hebdomadaires en moyenne en illégalité totale avec les 48h maximales prévues par la réglementation européenne. Nous avons insisté sur la nécessité d'un décompte horaire du travail, systématiquement refusé par les gouvernements.
- Les risques psychosociaux et l'omerta hospitalière avec les flots de témoignages de harcèlement, sexuel ou moral, et les agressions sexuelles commises au sein même de l'hôpital ainsi que l'incapacité des victimes à parler par peur des représailles. Nous lui avons rapporté les suicides incessants d'internes chaque année.
- La précarité généralisée des internes en médecine avec des indemnités de logement stagnantes et non indexées sur les loyers ne permettant pas de vivre dignement dans les grandes villes de France, et ce au mépris de toute justice sociale.

Nous prenons avec considération l'écoute attentive portée par Mme FIAT à nos demandes. En tant que premier syndicat d'internes de France, nous répondrons présents à l'invitation aux auditions que prévoit la France Insoumise dans le cadre de leur programme présidentiel afin d'alerter et d'éclairer sur la situation des internes de France. Les internes en médecine, représentant 40% du personnel médical, au cœur du soin, devront être entendus dans l'intérêt de notre système de santé et des patients.

**Nous invitons donc l'ensemble des partis politiques qui seront présents à l'élection présidentielle de 2022 à nous recevoir afin d'évoquer avec eux le service public de la santé et la situation des internes.**

**Gaétan CASANOVA** – Président  
[president@isni.fr](mailto:president@isni.fr) | 06.50.67.39.32

(1): [Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)

(2): [Le quotidien du médecin : coût des études médicales](#)

(3): [Isni.fr : enquête sur le temps de travail des internes](#)

(4): [Mediapart : coût de la formation des médecins en France](#)

(5): [Egora : coûts des études médicales](#)